

# LA SECURITE SOCIALE

*POUR LES ETUDIANTS  
ETRANGERS*

# GENERALITES

La sécurité sociale Étudiante sert au remboursement d' une partie de vos frais médicaux.

Elle est **obligatoire** si vous êtes âgé(e) de **moins** de 28 ans au 1er octobre de l'année universitaire en cours .

Elle est payante (sauf pour les boursier du gouvernement français).

Elle nécessaire pour obtenir votre carte de séjour

# FORMALITÉS D'IMMATRICULATION

Remplir la déclaration de sécurité sociale ;

Choisir un centre (LMDE ou SMEREP) ;

Joindre un chèque de cotisation (tarif fixé chaque année au début juillet) ;

*Seuls sont dispensés de cotiser les étudiants bénéficiant d'une bourse du gouvernement français et ceux qui relèvent déjà d'un régime d'assurance maladie conventionnel (ex : Québec) ou d'une assurance maladie privée dans son pays d'origine.*

# SI VOUS AVEZ PLUS DE 28 ANS

## La C.M.U. de base

Pour bénéficier de la C.M.U. de base, vous devez être en situation régulière, résider en France de manière stable depuis au moins trois mois et n'être pas déjà couvert par un autre régime obligatoire de Sécurité sociale.

La C.M.U. de base n'est pas attribuée sous conditions de ressources, mais une cotisation vous sera demandée si vos revenus dépassent un certain plafond.

## La C.M.U. complémentaire

La C.M.U. complémentaire possède tous les avantages d'une protection complémentaire ; avec, en plus, la gratuité et la dispense d'avance de frais chez tous les professionnels de santé pour vos soins remboursables.

Pour en bénéficier, vous devez habiter en France depuis plus de trois mois, être en situation régulière, et le revenu mensuel de votre foyer ne doit pas dépasser pas un certain montant.

# POUR OBTENIR UN DOSSIER DE CMU

Télécharger le dossier : [www.amélie.fr](http://www.amélie.fr) rubrique CMU

Le remplir et le renvoyer à l'adresse suivante :

CPAM DE SEINE ET MARNE – 77605 MARNE LA VALLEE  
CEDEX 3 si vous habitez en seine et marne (77)

CPAM DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
BP 60300

93018 BOBIGNY CEDEX si vous habitez en Seine st Denis (93)

## **SI VOUS ETES RESSORTISSANTS DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE)**

Si vous êtes inscrit et accueilli dans une université ou un établissement supérieur français, vous pouvez bénéficier d'une protection sociale.

Pour cela, vous devez vous procurer l'un des formulaires délivré par la caisse de santé à laquelle vous (ou vos parents) êtes affilié dans votre pays d'origine.

Ces formulaires vous dispensent d'adhérer au régime de la Sécurité sociale étudiante française.

# LA CARTE VITALE

Votre carte Vitale vous est envoyée par votre caisse d'Assurance Maladie (LMDE ou SMEREP).

Elle contient tous les éléments administratifs nécessaires à la prise en charge de vos soins et au déclenchement de vos remboursements.

Votre carte Vitale n'a pas de date d'expiration, n'oubliez pas de la mettre à jour chaque année **dans un point de mise à jour** (*pharmacie, centre de sécurité sociale, ...*).

Conservez-la précieusement. Une copie papier des informations contenues dans votre carte vous est également transmise en même temps que votre carte Vitale.

**Attention, ce n' est pas une carte de paiement.**

# LA MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE

La mutuelle complète les remboursements de la sécurité sociale.

Elle est payante, n'est pas obligatoire mais vivement conseillée.

Les centres de sécurité sociale étudiante proposent plusieurs formules.

# ADRESSES

**ACCUEIL LMDE** : UMLV – BATIMENT COPERNIC  
Boulevard Descartes – 77420 – CHAMPS SUR MARNE

**ACCUEIL SMEREP** : UMLV – BATIMENT COPERNIC  
Boulevard Descartes – 77420 – CHAMPS SUR MARNE